



TERMES DE REFERENCES

POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INTERNATIONAL(E) EN VUE DE FACILITER L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS LIES AU PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE DANS L'ESPACE CEEAC

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Dans de nombreux pays d'Afrique centrale, le pastoralisme est une activité socioéconomique essentielle pour plusieurs communautés, et contribue de manière significative à l'économie nationale. Ces dernières années, les conflits autour du pastoralisme dans la sous-région se sont intensifiés en raison de la combinaison de plusieurs facteurs, notamment les conflits armés, les effets du changement climatique, le non-respect des couloirs traditionnels de transhumance, l'augmentation de la population, l'extension des surfaces cultivées et l'augmentation des cheptels. Ces facteurs ont contribué à alimenter la criminalité transfrontalière, y compris la circulation illicite des armes qui font peser des menaces sur la stabilité régionale.

2. L'insécurité liée au pastoralisme et à la transhumance affecte particulièrement les femmes et les enfants de manière disproportionnée. Préoccupé par l'ampleur de ces menaces sécuritaires émergentes, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) a, lors de sa cinquième session ordinaire tenue à Libreville (Gabon) en mars 2018, demandé au Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) d'initier une réflexion en vue de l'élaboration d'une Convention sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale. Cette première phase a été réalisée avec succès, notamment l'élaboration du projet de réglementation : « *Protocole sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière apaisée dans l'espace CEEAC* ».

3. La deuxième phase de cette réflexion consiste à renforcer les capacités et à sensibiliser les autorités de la sous-région et les populations (acteurs, société civile) sur l'importance d'une réglementation en vue de mieux prévenir et gérer les conflits dans le secteur du développement rural, notamment le secteur agropastoral en Afrique centrale. C'est dans ce sens que la CEEAC et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) recrutent un (e) consultant(e) international (e) en vue de faciliter l'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur les mécanismes de prévention et gestion de conflits liés à la transhumance transfrontalière.

4. Le/la consultant(e) aura pour tâches d'entreprendre un travail préliminaire de collecte d'information sur les réglementations nationales existantes et les accords de

coopération dans le domaine du développement rural; préparer les documents de base pour l'atelier.

5. La consultation sera conduite sous la supervision conjointe de la Section des Affaires politiques de l'UNOCA et du Département des Affaires Politiques et du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale /MARAC de la CEEAC.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

6. L'objectif de la consultation est de faciliter l'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière dans l'espace CEEAC.

2.2. Les objectifs spécifiques incluent les actions ci-après :

- Identifier et documenter le cadre juridique national (lois, ordonnances, décret, arrêtés) pertinents et les accords de coopération existants en matière de pastoralisme et de transhumance ;
- Identifier les lacunes dans les accords de coopération existants et formuler des recommandations pour les combler, et en tenir compte dans le projet de réglementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance ;
- Effectuer une mission de terrain dans l'est de la République démocratique du Congo où le phénomène du pastoralisme et de la transhumance est source de conflits et de tensions entre les communautés.
- Faciliter, sous la supervision de la CEEAC et de l'UNOCA, l'atelier d'information et de sensibilisation sur les mécanismes de prévention et de gestion de conflits liés au pastoralisme et à la transhumance apaisée.

III. RESULTATS ATTENDUS

7. Au terme de cette consultation, les résultats suivants sont attendus :

- **Un rapport présentant :** 1) Le répertoire exhaustif des réglementations nationales en matière de développement rural, notamment l'élevage et l'agriculture, y compris les accords de coopération existants en matière de pastoralisme et de transhumance ; 2) Les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de transhumance ; 3) Les recommandations en vue de renforcer le cadre juridique national en matière de pastoralisme et de transhumance en RDC.
- **La préparation et l'organisation de l'atelier à travers :** 1) La mise à disposition de documents pertinents; 2) La préparation technique de l'atelier ; 3) La définition du format et des thématiques de l'atelier.

IV. METHODOLOGIE

8. La consultation comprendra quatre phases qui guideront l'évaluation des progrès :

- Etape 1 : Discussion et adoption de la méthodologie et du plan de travail (Fin février 2020) ;
- Etape 2 : Mission de terrain à l'est de la RDC (début mars 2020) ;
- Etape 3 : Facilitation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur la prévention et gestion des conflits liés au pastoralisme et la transhumance transfrontalière dans l'espace CEEAC ; (fin mars/début avril 2020).

Le/la Consultant(e) travaillera avec les autorités et les acteurs (agriculteurs et éleveurs) de l'est de la RDC, notamment dans le Haut Uélé et la Bas Uélé. Ensuite, il passera en revue les documents pertinents des Nations Unies, de l'Union africaine utiles à ses missions. Il mènera de larges consultations avec les personnes ressources et les partenaires clés, y compris les acteurs de la société civile et les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs.

9. Compte tenu de la nature transrégionale de la transhumance, le/la Consultant(e) prendra en compte les dynamiques concernant le pastoralisme en Afrique de l'Ouest, conformément à la Déclaration de Lomé adoptée lors du Sommet Conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent du 30 juillet 2018. Par cette déclaration, les chefs d'Etat ont instruit la CEEAC et la CEDEAO, de prendre des actions conjointes pour prévenir et gérer les conflits liés au pastoralisme et à transhumance en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale.

V. LIVRABLES

- Un plan de travail au début de la consultation ;
- Un rapport, à soumettre avant la tenue de l'atelier, comprenant :
 - ✓ *Le répertoire exhaustif de la réglementation nationale y compris les accords de coopération existants entre la RDC et les autres pays en matière de pastoralisme et de transhumance ;*
 - ✓ *Les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de la transhumance en RDC ;*
 - ✓ *Les lacunes et les recommandations en vue de les combler afin de renforcer le cadre juridique communautaire en matière de pastoralisme et de transhumance transfrontalière;*
- Un programme et les documents de travail pour l'atelier ;
- Un rapport de l'atelier.
- Un rapport de fin de consultation.

VI. DUREE DE LA CONSULTATION

10. La consultation durera vingt (20) jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat.

VII. PRINCIPALES TACHES DU/DE LA CONSULTANT(E)

11. Travaillant sous la supervision conjointe de l'UNOCA et du Département des Affaires Politiques et du MARAC de la CEEAC, le/la consultant(e) entreprendra les activités suivantes :

- Élaborer un plan et un calendrier de travail ;
- Procéder à la cartographie des textes nationaux et des accords de coopération existant entre la RDC et les autres Etats en matière de pastoralisme et de transhumance transfrontalière ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de transhumance en Afrique centrale ;
- Identifier les défis et les obstacles rencontrés par les acteurs dans l'application des textes nationaux ainsi que des accords de coopération ;
- Analyser les forces et les faiblesses du cadre juridique national en RDC et faire des propositions en vue de son renforcement.
- Présenter le résultat des consultations ou entretiens avec les autorités et les acteurs (agriculteurs et éleveurs) devant servir de base de la facilitation lors de l'atelier ;

- Préparer et soumettre le rapport final de la consultation en y intégrant les contributions et recommandations issues de l'atelier.

VIII. PROFIL DU CONSULTANT(E)

12. Le/la Consultant(e) doit :

- Etre titulaire d'un diplôme de troisième cycle (master ou autres) en sciences sociales, agriculture, élevage, au tout autre domaine pertinent relatif à la thématique de la consultation ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expériences dans les domaines de la planification et de l'élaboration de stratégies, politiques nationales ou plan d'actions, de l'évaluation des capacités institutionnelles et organisationnelles, ou tout autre domaine pertinent pour la consultation, en particulier les mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte de l'Afrique centrale, notamment des mécanismes de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

13. Autres aptitudes du consultant(e) :

- Capacité à organiser et planifier son travail de collecte de données, de recherche et de rédaction dans le respect des délais impartis ;
- Excellente capacité de rédaction ;
- Aptitude à communiquer efficacement ;
- Excellente maîtrise du français, à l'oral et à l'écrit. La connaissance de l'anglais serait un atout;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique et de l'internet.
- Disponibilité à voyager dans la région selon les besoins, avec de courts préavis.

14. Rémunération : La rémunération sera fixée conformément aux standards et règles des Nations Unies.

IX. DOSSIER DE CANDIDATURE

15. Les personnes intéressées par le présent appel et qui remplissent les conditions sus-évoquées sont invitées à soumettre un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Une méthodologie à suivre ;
- Un chronogramme détaillé indicatif de la mission ;
- Un CV daté et signé ;
- Les copie du (des) diplôme(s) et des attestations de travail ;
- Deux références techniques et certificats de travail et/ou de bonne fin d'exécution de projets.

X. SOUMISSION DES DOSSIERS

16. Les dossiers de candidature doivent être adressés par courrier électronique à : M. Nadjita Francis NGARHODJIM: ngarhodjimf@un.org et M. Médard OYAL: medardoyal43@gmail.com, avec la mention « CONSULTANT(E) INTERNATIONAL(E) en vue de faciliter l'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur la prévention et la gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière dans l'espace CEEAC» comme sujet du message. Les dossiers de candidatures doivent être reçus au plus tard, le 29 février 2020 à 12 :00 GMT.